

Site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

Réunion du
Comité de vigilance

Tenue à
la Salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie

Le 23 février 2006

Compte rendu

par :



1325, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2005	1
	3.1 RÉCEPTION DES DOCUMENTS	1
	3.2 SUIVI DU COMPTE-RENDU.....	2
4	CHANGEMENT DE NOM	2
5	RAPPORT D'ACTIVITÉS	2
	5.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE.....	2
	5.2 COMITÉ SAINTE-ANNE-DES-PLAINES	5
	5.3 REGISTRE DES PLAINTES	5
	5.4 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SÉCURISATION.....	8
	5.5 PROJETS DE CONSTRUCTION 2006.....	10
6	PAUSE.....	10
7	MOYENS D'ACTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS.	10
8	MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION – PRIORITÉS DU COMITÉ	13
	8.1 PLAN DE COMMUNICATION.....	13
	8.2 PRIORITÉS	14
9	DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.....	14

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Compte rendu de la rencontre du 8 décembre 2005
ANNEXE 4	Suivi de la mise en œuvre du plan de sécurisation

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

À 19 h, M. André Delisle, animateur, souhaite la bienvenue aux participants. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés dans les annexes 1 et 2.

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques de Waste Management, remercie les gens de s'être déplacés encore nombreux à cette rencontre. Il fait état du membership actuel du Comité de vigilance, en remerciant M. Gilles Beauregard d'avoir accepté de joindre à nouveau le comité, cette fois-ci à titre de représentant d'un groupe environnemental.

Le comité a aussi souhaité la bienvenue à Mme Céline Mul, résidente de Saint-Jérôme qui se joint à cette réunion du Comité à titre personnel.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu de garder l'ordre du jour ouvert avec une rubrique « divers » à la fin de la rencontre.

3 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2005

Le compte-rendu a été reçu à l'avance par les participants, et aucun commentaire n'est apporté. Il est convenu que le compte-rendu de la réunion du 8 décembre soit accepté tel quel.

3.1 RÉCEPTION DES DOCUMENTS

M. Dussault profite de ce point pour s'informer si tous les membres du Comité de vigilance reçoivent bien les documents, soit par courriel ou par la poste. M. Dussault a pris note des difficultés relevées par quelques participants.

3.2 SUIVI DU COMPTE-RENDU

Intervention des participants

Dans la rubrique : Registre des plaintes. <i>Intersan a-t-il réalisé la formation auprès des services d'incendie?</i>	Non, cette formation se fera vers le 21 mars.
--	---

Action de suivi :

À la prochaine rencontre, Waste Management informera le Comité de vigilance de la réalisation de la formation des pompiers de Sainte-Sophie sur le site de Sainte-Sophie.

4 CHANGEMENT DE NOM

M. Dussault explique aux participants que Waste Management a changé le nom de toutes ses filiales en Amérique du Nord, y compris Intersan, pour ne conserver que le nom « Waste Management ». Cette décision a été prise pour assurer une uniformité dans l'identification de l'entreprise et dans ses communications et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. À cet effet, Intersan doit incessamment utiliser le logo de Waste Management dans toutes ses communications, autant téléphoniques qu'écrites, sur ses camions, les panneaux et sur tout autre matériel.

M. Dussault rassure les participants que la structure organisationnelle actuelle au Québec n'est en rien modifiée.

5 RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

M. Dussault informe les participants de la tenue d'une rencontre cet après-midi du 23 février.

Le Comité technique agricole a été informé d'un projet de serre qui serait alimenté par les biogaz produits par le lieu d'enfouissement.

Dans cet esprit, Waste Management a rencontré un promoteur privé qui souhaite construire une serre sur les terrains du site de Sainte-Sophie. Le promoteur bénéficierait de tarifs préférentiels pour s'alimenter avec le biogaz. En retour, Waste Management s'engage à remettre une partie des profits de la vente de biogaz à un organisme sans but lucratif, qui s'acquitterait du mandat de dynamiser l'industrie agricole de la région, par voie d'investissements, de conseils techniques ou autres activités structurantes. Cet organisme sera autonome et ne relèvera pas de Waste Management.

Ce projet sera suivi étroitement par le Comité technique agricole.

M. Dussault rappelle les deux mandats du Comité technique agricole. D'une part, le comité a été mis sur pied pour surveiller la gestion environnementale du site et la mise en place des mesures prévues au plan de sécurisation. D'autre part, le Comité doit s'assurer que la communauté agricole sera compensée pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de 32 hectares.

Le projet présenté au Comité technique agricole veut concrétiser l'engagement de Waste Management d'offrir une compensation juste et équitable, suite à l'utilisation effective de 32 hectares de terres agricoles.

M. Dussault mentionne aussi que le Comité technique agricole a discuté de la préoccupation de ses membres quant à la duplication possible de ses mandats avec ceux du Comité de vigilance. Il rappelle que le Comité technique agricole existait avant la mise sur pied du Comité de vigilance, dont les mandats ont été en partie imposés par le Décret du Gouvernement. Il informe les participants que cette question sera discutée à la prochaine rencontre du Comité technique agricole, et qu'il y aura une possibilité de révision des mandats.

Action de suivi :

À la prochaine rencontre du Comité technique agricole, discuter des mandats respectifs du Comité et du Comité de vigilance, de leurs implications respectives et de la réflexion nécessaire pour harmoniser les actions.

Interventions des participants

<p><i>Est-ce que ce projet a été élaboré par le Comité technique agricole ou par Waste Management?</i></p>	<p>Le projet a été élaboré par Waste Management et présenté au Comité technique agricole.</p> <p>Ce projet faisait directement suite aux représentations du CTA qui avait noté une perte de 32 hectares utilisés pour l'agrandissement du site.</p> <p>Le projet présenté vise à compenser pour la perte de ces 32 hectares, par la réalisation d'un projet complémentaire au milieu agricole et par la redistribution d'une partie des profits dans la collectivité.</p>
--	---

<i>Le projet répond-il à une demande spécifique? Quels sont les partenaires du projet?</i>	<p>Réponse de Mme Paquette</p> <p>Le projet avait été présenté sommairement au Centre local de développement (CLD), en juin 2004, avant l'émission du Décret gouvernemental autorisant le site.</p> <p>Maintenant que l'agrandissement est autorisé et que le projet est plus clair, il sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du CLD (fin avril). Une participation sera proposée pour le CLD.</p>
<i>Le projet va-t-il s'alimenter sur le réseau de Gaz Métropolitain?</i>	<p>Non. Le projet de serre n'est pas dans le même secteur. Il sera alimenté directement à partir du site sans passer par les équipements de Gaz Métro.</p>
<i>Waste Management pourra-t-il accommoder plusieurs projets de ce type?</i>	<p>Éventuellement, Waste Management pourra envisager d'autres projets. Il faudra évaluer à ce moment les ressources disponibles et l'alimentation nécessaire. Tout projet sera analysé, cas par cas.</p>
<i>Où le projet de serre sera-t-il installé?</i>	<p>Le projet sera probablement construit à l'entrée actuelle du site.</p> <p>Waste Management prévoit convertir le centre de tri en bureaux administratifs. L'espace près de l'entrée du site sera alors libéré pour l'implantation de la serre.</p>
<i>Le centre de Lachute peut-il recevoir les matériaux de construction et de démolition?</i>	<p>Waste Management répond à une volonté des municipalités de la région d'acheminer leurs matières dans la région.</p>

5.2 COMITÉ SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

M. Daniel Brien rappelle à l'assemblée que des analyses de la qualité de l'eau ont été réalisées durant l'automne 2005, en périphérie sud du site d'enfouissement vers la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Ces analyses s'inscrivent dans le programme de suivi environnemental accru mis en place par Waste Management. Les résultats sont compilés et Waste Management recevra un rapport détaillé au début du mois de mars 2006. Une rencontre sera convoquée avec le Comité SAP vers le 16 mars. Le rapport final sera envoyé à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Action de suivi :

Préparer une présentation des résultats à la prochaine rencontre du Comité de vigilance.

5.3 REGISTRE DES PLAINTES

M. Daniel Brien présente au Comité le Registre des plaintes. Il indique que Waste Management a reçu 6 plaintes depuis la rencontre de décembre du Comité de vigilance.

Les principaux motifs des plaintes sont les odeurs de biogaz. Deux principales raisons :

- certains travaux sur le site tels que le branchement de nouveaux puits de captage; ces travaux étaient ponctuels et les odeurs éliminées dès le branchement;
- on constate des difficultés opérationnelles chez Gaz Métro.

M. Brien explique que les sols n'ont pas gelé cet hiver. Certains travaux n'ont pas été entrepris à cause de la grande humidité du sol, mais le branchement de nouveaux puits de captage était nécessaire. Waste Management a tenté de compléter chaque branchement le plus rapidement possible, les odeurs étant aussitôt éliminées.

Par contre, M. Brien évoque des difficultés techniques rencontrées par Gaz Métropolitain qui ont occasionné des odeurs plus persistantes. Les odeurs semblent dues au brûlage d'une partie des biogaz au cours des opérations de déshydratation, et à la défectuosité de certains équipements utilisés, laissant échapper des biogaz dans l'air.

Des rencontres ont eu lieu avec Cascades et Gaz Métro pour tenter d'apporter des solutions. Un comité ad hoc a été formé. Cascades et Waste Management ont invité Gaz Métro à établir un plan de correction, et l'ont assuré de leur collaboration. Cependant, il semble que la situation ne soit pas corrigée.

Cascades et Waste Management songent à intervenir de nouveau auprès de Gaz Métro très prochainement.

Interventions des participants

<i>Quand Waste Management fait des corrections sur le site, quelle torchère est éteinte? Y a-t-il un danger à appréhender?</i>	<p>On parle de la torchère principale.</p> <p>Quand la torchère est éteinte, il n'y a aucune fuite de gaz.</p> <p>Il n'y a pas de conditions explosives. Les vibrations dues aux travaux ne mènent pas non plus à des conditions dangereuses.</p> <p>De plus, la torchère est maintenant munie d'un contrôle à distance. Devant toute éventualité, la torchère peut être rallumée rapidement.</p>
--	---

<i>Un intervenant constate que les plaintes sont souvent formulées par le président. Il souligne son bon travail et sa vigilance.</i>	
---	--

<i>Waste Management a-t-elle formulé des plaintes contre Gaz Métro au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?</i>	<p>Waste Management est responsable au même titre que Gaz Métro, les travaux se faisant sur le terrain du site d'enfouissement. Cette situation est paradoxale puisque WM n'a pas accès aux équipements de Gaz Métro qui sont clôturés. Avec Cascades, on fait des pressions pour que la situation soit corrigée, et on tente de trouver une solution.</p>
--	--

Le président propose que le Comité de vigilance envoie une plainte officielle par lettre à Gaz Métro, déplorant les odeurs et exigeant des mesures correctrices, avec une copie au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Action de suivi :

Préparer une lettre de plainte officielle à Gaz Métro pour la signature du Président du Comité de vigilance.

Interventions des participants

<i>Le Maire de la municipalité de Sainte-Sophie indique qu'il a demandé à Waste Management d'informer les voisins à chaque fois que la torchère est éteinte, pour prévenir de la possibilité d'odeurs.</i>	Waste Management en a pris bonne note.
<i>Les gens qui font des plaintes au bureau de Waste Management en font-ils aussi auprès d'autres autorités comme le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ou les municipalités concernées?</i>	Waste Management demande régulièrement aux autorités ministérielles ou municipales si des plaintes ont été formulées. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines achemine chaque plainte de citoyen. Le ministère n'a pas acheminé de plaintes. Nous ne savons pas si le ministère répertorie chaque plainte.
<i>Le représentant de Sainte-Anne-des-Plaines mentionne qu'il informe le ministère de chacune des plaintes effectuées.</i>	Waste Management informe aussi qu'elle envoie au ministère et à la municipalité une copie de toutes les plaintes relatives aux odeurs, de même que les mesures prises pour les régler.
<i>Le président revient sur une demande faite antérieurement à l'effet que tous les avis de travaux soient envoyés aux voisins des 1^{re} et 2^e rues, pour les prévenir.</i>	Waste Management prend note de cette intervention et affirme qu'elle doublera ses efforts pour y répondre.
<i>S'il n'y avait pas de collaboration avec Gaz Métro, pouvons-nous penser demander une intervention du MDDEP?</i>	Les inspecteurs du Ministère sont au courant de la situation, ils en ont été informés lors de leurs inspections sur le site. Il faut comprendre que Gaz Métro est devant une situation nouvelle. Elle a déjà consenti beaucoup d'efforts et de ressources. Il faut continuer les pressions, et nous espérons trouver des solutions, avec Cascades et le ministère, s'il le faut.

<i>Pouvez-vous faire les travaux vous-mêmes?</i>	Waste Management n'a pas d'expertise dans ces procédés, mais a assuré Gaz Métro de toute sa collaboration. Le procédé est nouveau aussi pour Gaz Métro. L'expertise est donc à développer.
--	---

<i>Il ne faut pas attendre la prochaine rencontre pour envoyer une plainte à Gaz Métro.</i>	La lettre sera envoyée sous peu.
---	----------------------------------

5.4 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SÉCURISATION

M. Brien rappelle qu'en 2003, on a cerné des problèmes de contamination reliés aux opérations passées du site, à l'époque de l'ancien propriétaire. Un plan de sécurisation, approuvé par le ministère, a été mis en oeuvre.

M. Ghislain Lacombe fait une présentation du suivi de la mise en place des mesures de sécurisation de l'ancien site. Une copie de la présentation visuelle se trouve à l'Annexe 4.

Interventions des participants

<i>Comment vous assurez-vous de la qualité des gaz captés de l'ancien site?</i>	On essaie de capter le maximum de gaz, mais il faut le faire dans des conditions précises, pour empêcher des situations explosives. Des analyses régulières sont faites.
---	---

<i>À quelle profondeur avez-vous creusé les puits de captage?</i>	Sous le gel, environ à 5 pieds.
---	---------------------------------

<p><i>Il y a des membranes qui retiennent les eaux de lixiviation, avez-vous détecté des hydrocarbures? Si oui, les hydrocarbures ont-ils altéré les membranes?</i></p>	<p>Il n'y a pas de membrane dans l'ancienne partie du site d'enfouissement. Pour cette raison, nous avons dû construire des murs étanches. Entre les déchets et ce mur de bentonite, nous avons construit une tranchée pour capter les eaux de lixiviation et les biogaz.</p> <p>Dans le lixiviat traité, les concentrations d'hydrocarbures sont très faibles, presque nulles.</p> <p>Les membranes installées dans la nouvelle partie sont en polyéthylène de haute densité. Les membranes de PVC ou bitumineuses ne sont pas appropriées sur ce site. Le choix s'est fait selon les exigences de l'Environment Protection Agency (EPA), agence américaine experte en la matière.</p>
---	---

<p><i>Vous n'acheminez pas les biogaz de l'ancienne partie du site à votre système de production des biogaz?</i></p>	<p>Nous ne pouvons pas intégrer ces gaz dans le système central. Nous collectons ces gaz au niveau de la tranchée. Nous nous assurons alors qu'il n'y ait aucune migration extérieure, ce qui nous a mené au plan de sécurisation.</p> <p>Cependant, nous collectons les eaux de lixiviation en les traitant avec les eaux de la nouvelle partie du site.</p> <p>Dans les tuyaux de captation, l'eau est envoyée vers le système central en laissant aller les biogaz vers le haut de la tranchée. Nous ne captions malheureusement pas tout le biogaz, mais au moins, nous sommes assurés qu'il n'y a aucune migration latérale ni des biogaz, ni des eaux.</p> <p>Quand le niveau d'eau va diminuer, il n'y aura plus de biogaz.</p>
--	--

5.5 PROJETS DE CONSTRUCTION 2006

À l'aide d'un tableau, M. Lacombe informe les participants des travaux qui seront entrepris en 2006 (voir l'Annexe 4)

En résumé :

- Phase 2 de l'agrandissement du site d'enfouissement;
- Recouvrement final de la zone 1.

Interventions des participants

<i>Nous avons aperçu d'importants chargements de terre dernièrement, ces terres serviront à quelle fin?</i>	Il s'agit de chargements d'argile utilisés pour le recouvrement final de la zone 1. Ces opérations sont plus faciles en hiver, l'argile étant plus dure par temps froid. Cette phase sera terminée en mars.
---	--

<i>Le recouvrement végétal est-il prévu?</i>	Il faut comprendre que le sol bouge encore beaucoup, dû à la décomposition des déchets enfouis, et qu'il y aura des dépressions à combler. Le recouvrement végétal est nécessaire. Mais il y aura nécessité d'ensemencer de nouveau quand les sols seront stabilisés.
--	---

6 PAUSE

7 MOYENS D'ACTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS

Le président du Comité de vigilance explique que le Comité maintient la proposition qui est, de viser à obtenir, comme en Ontario et en Alberta, le droit d'abattage sélectif des goélands au-dessus du site d'enfouissement.

Parmi les moyens d'action privilégiés, on recherche l'appui des autres sites d'enfouissement du Québec. Le Comité a obtenu une liste de ces sites. Certains contacts ont été amorcés : les gestionnaires du site d'enfouissement de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes vont envoyer une lettre d'appui au Comité. Par contre, BFI ne participera pas, pour l'instant, aux moyens d'action proposés.

La discussion est ouverte sur les moyens à privilégier et sur les suggestions d'action.

M. Beaugard apporte certaines informations pour appuyer le projet. À titre de nouveau président du REGAL (Regroupement d'associations de lacs de Saint-Hippolyte), il a participé à une étude pilotée par Richard Carignan sur la relation des goélands avec la qualité des eaux.

L'étude démontre clairement, selon lui, qu'il existe une relation directe entre la présence des goélands et la qualité de l'eau. Cette étude démontre aussi, toujours selon M. Beaugard, que la présence de 8000 goélands (ce qui se passe au lac L'Achigan) pendant un mois a autant d'impact sur l'eau que toute l'activité humaine autour du lac dans une année.

Il y a un problème de santé publique et d'environnement, ajoute M. Beaugard : l'eau n'est pas potable, la baignade est menacée, et l'eau ne peut pas servir pour des fins domestiques.

M. Beaugard suggère d'aller chercher des appuis du CLSC et du ministère de la Santé.

Les MRC, maires et autres intervenants, tels que le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, ont mis sur pied une Table de concertation régionale pour trouver les moyens de retrouver la qualité des plans d'eau dans la région, principalement des lacs. Un plan d'action sera déposé en 2006. Il est important de concerter les actions. M. Beaugard suggère de faire des pressions politiques.

De plus, pour compléter le dossier, M. Beaugard suggère à Waste Management de parrainer une analyse des eaux des lacs voisins, en échantillonnant les coliformes totaux et phosphore totaux, avant, pendant et après la venue des goélands, afin de déterminer exactement l'apport des oiseaux dans la pollution ambiante.

M. Beaugard insiste pour régler le problème, mentionnant que les riverains des lacs font des efforts importants pour protéger l'environnement, par exemple en passant des règlements sur la coupe des arbres, sur l'épandage des pesticides, sur le traitement des résidus de fosses septiques. Des programmes sont mis en place pour reboiser les berges. L'eau reste une préoccupation importante et tous doivent s'impliquer.

Interventions des participants

<i>Un participant remet en question les quantités d'oiseaux dénombrées par Tecsalt, parce que les chiffres sont inférieurs à toutes les données connues.</i>	Le rapport de Tecsalt fait état de dénombrement réel, nous ne pouvons contester les résultats des calculs.
<i>Autre suggestion : Il faut documenter le rendement de l'abattage sélectif, et documenter les impacts.</i>	

<i>Si nous ne trouvons pas de solution, il faudra fermer le site d'enfouissement.</i>	
<i>Il faut que le Québec emboîte le pas avec l'Ontario et l'Alberta pour permettre l'abattage sélectif, c'est notre principale revendication.</i>	
<i>Le maire de Sainte-Sophie annonce qu'il proposera à la prochaine assemblée de la MRC d'intervenir auprès du gouvernement québécois pour obtenir la permission d'abattre les goélands.</i> <i>Il va aussi demander que la MRC intervienne auprès du nouveau Ministre fédéral de l'Environnement.</i> <i>Cependant, il aimerait avoir un dossier pour soutenir ses interventions auprès des gouvernements</i>	Waste Management remettra un dossier à M. Brière
<i>Un intervenant suggère un moyen plus simple, soit détruire les œufs.</i>	Le contrôle des œufs a été essayé, sans succès. Bon an, mal an, on dénombre au Québec 125 000 couples de goélands. Le contrôle des œufs n'a pas diminué la population.
<i>Le problème se vit aussi près des sites d'enfouissement situés dans les villes, il faut se regrouper.</i>	
<i>Nous vivons avec les vestiges d'un traité signé en 1916 pour éviter le commerce des goélands. Ce n'est plus le cas, les goélands sont maintenant des nuisances.</i> <i>Il faut reconnaître qu'il y a un corridor des goélands de Sainte-Sophie vers les lacs.</i>	

En fin de discussion, M. Dussault résume les consensus du Comité.

Tous dénoncent les nuisances et effets possibles sur l'environnement et la santé publique dus à la présence des goélands sur le site d'enfouissement de Waste Management, entre autres. Tous s'entendent sur l'importance d'obtenir une autorisation pour l'abattage sélectif des goélands. Le Comité ira chercher l'appui des autres sites d'enfouissement aux prises avec le même problème. Le Comité pourra probablement compter sur l'appui de la MRC et des intervenants de la région, principalement la Table de concertation sur les plans d'eau. Waste Management mettra son dossier à la disposition des intervenants. Le suivi des actions sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Action de suivi :

Préparer un dossier sur les goélands à partir des résultats de l'enquête de Tecsalt et des positions du Comité de vigilance.

Le Comité continuera ses représentations auprès des autres sites d'enfouissement.

Le suivi des actions sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

8 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION – PRIORITÉS DU COMITÉ

8.1 PLAN DE COMMUNICATION

M. Delisle invite les participants à relire le plan de communication qui a été adopté à la dernière rencontre. Sans refaire la discussion sur le plan, il y a lieu de discuter sur les priorités d'action et sur les moyens d'action mis de l'avant.

M. Berthiaume demande depuis combien de temps il est président, et quelle est la durée de son mandat. On lui indique qu'il a été élu à la présidence en septembre 2004, et qu'il n'y aucune précision sur la durée du mandat de président, ni des membres du Comité de vigilance. Il est cependant convenu de confirmer ou non le mandat du Président à la prochaine rencontre

Action de suivi :

Mettre à l'ordre du jour le mandat du président du Comité de vigilance.

On souligne d'abord que le rapport annuel du Comité n'a pas été rédigé. Ce rapport annuel pourrait donner des pistes pour les prochaines étapes.

Après discussion, il est convenu de demander à *Transfert Environnement* de rédiger le rapport annuel du Comité de vigilance. On demande à *Transfert Environnement* de faire circuler le document avant de le déposer pour la prochaine rencontre.

Action de suivi :

Transfert Environnement préparera un rapport annuel du Comité pour 2005, et le remettra aux membres du Comité pour commentaires avant de le déposer à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

8.2 PRIORITÉS

M. Delisle invite les participants à intervenir sur les priorités d'actions pour 2006.

Voici quelques priorités mentionnées :

- Les goélands
 - Pour appuyer l'action contre la présence des goélands, il faudrait connaître les préjudices sur l'agriculture, sur les écoles,
 - Obtenir l'appui de l'UPA,
 - Préparer des lettres d'appui,
 - Envoyer un questionnaire pour simplifier la tâche attendue des appuieurs potentiels;

Action de suivi :

Mettre le problème des goélands à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité technique agricole qui se tiendra le 25 avril.

- Sensibiliser à nouveau les camionneurs sur la vitesse et le bruit, qui semblent recommencer;
- Organiser une visite des nouveaux équipements (usine de traitement);
- Faire le suivi sur le projet de serres.

Ces points seront discutés à la prochaine rencontre.

9 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre est fixée au jeudi 25 mai 2006.

Entre temps, M. Dussault assure la collaboration de Waste Management pour assister techniquement le Comité dans ses actions.

La rencontre se termine à 21 h.

Stella Anastasakis
Rapporteure

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 23 FÉVRIER 2006

Comité de vigilance

M. Yvon Berthiaume, président
M. Yvon Brière
M. Jocelyn Brunet
M. Robert Proulx
M. Gilles Beauregard
M. Roger Landry
M. André Boucher
Mme Sonia Paquette
Mme Lorraine Couet
M. Christian Leclair
Mme Céline Mul

Pour Waste Management

M. Martin Dussault
M. Daniel Brien
M. Ghislain Lacombe

M. André Delisle (*Transfert Environnement*)
Mme Stella Anastasakis (*Transfert Environnement*)

Annexe 2
Ordre du jour

**Annexe 3
Compte rendu de la réunion
du 8 décembre 2005**

**Annexe 4
Suivi de la mise en œuvre
du plan de sécurisation**